



**Règlement intérieur de la salle polyvalente de Gumont
(Délibérations des 06 avril 2012, 26 novembre 2015 et
12 septembre 2016)**

La commune met à la disposition des habitants, particuliers ou réunis en Associations, résidants ou non dans la commune, la Salle Polyvalente située au Bourg dans les conditions énoncées ci après.

C'est la commune qui gère la salle mais tout occupant doit indiquer clairement l'activité qui sera pratiquée : caractère familial ou associatif, sans but lucratif. Il est interdit de se servir de la salle polyvalente comme dortoir lors des manifestations.

Réservation : *Uniquement auprès du secrétariat de la mairie, aux heures d'ouverture de celle-ci.*

Documents à fournir :

- *Un chèque pour la location : voir tarifs plus bas.*
- *Un chèque d'un montant de 150 € pour la caution.*
- *Une attestation d'assurance couvrant les risques inhérents à la location.*

Remise des clés :

Le responsable désigné par la municipalité se chargera de la remise des clés puis de leur récupération. Ces clés ne seront remises qu'aux responsables désignés et inscrits sur le contrat.

Etat des lieux et inventaire :

Le même responsable dressera avec le locataire l'état des lieux et l'inventaire du matériel mis à disposition.

Matériel et lieux devant être restitués propres et secs.

Les utilisateurs de la salle polyvalente se devront de fournir les produits d'entretien et consommables nécessaires au bon déroulement de leur manifestation

Horaires de location :

Location : 9 heures à 12 heures le lendemain. Le prêt va jusqu'à 72 heures maximum. Au-delà, le tarif sera doublé.

Tarifs de location :

Habitants de Gumont : 60 € pour le forfait 72 heures / 30€ pour la journée

Associations de Gumont : Mise à disposition gratuite

Particuliers et associations extérieures : 100 € pour le forfait deux jours / 30€ pour la demi-journée.

Location période hivernale majorée d'une participation chauffage de 10 € par jour d'occupation. Le Maire, Jean-Pierre PEUCH